



DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 98.00.452.003.1 DU 6 JUILLET 1998

**Ensembles de mesurage routiers
DRESSER EUROPE SA
modèles EMR 40-80, EMR 40/80,
EMR 40+40 et EMR 130
(PRECISION COMMERCIALE)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA CEE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES ET DE LA RECOMMANDATION INTERNATIONALE R117 DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE LEGALE RELATIVE AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU.

FABRICANT

DRESSER EUROPE SA, Grimsehlstraße 44,
37557 Einbeck (Allemagne).

DEMANDEUR

LANTZERATH TECHNOLOGIE STATION
SERVICE, Voie Romaine, 57280 Semecourt
(France).

(1) *Revue de Métrologie*, décembre 1976, page 1029.

(2) *Revue de Métrologie*, mars 1989, page 268.

(3) *Revue de Métrologie*, novembre/décembre 1998, page 659.

(4) *Revue de Métrologie*, novembre/décembre 1998, page 549.

CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage routiers DRESSER EUROPE SA modèles EMR 40-80, EMR 40/80, EMR 40+40 et EMR 130 faisant l'objet de la présente décision sont destinés au mesurage de l'essence, de l'essence sans plomb, du supercarburant, du gazole et du fuel domestique. Ils sont constitués de façon modulaire, principalement à partir d'un ou de plusieurs des éléments suivants :

- un groupe pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA modèle CPU approuvé par le certificat CEE d'approbation de modèle n° 1.32.2-5.151.DRE 93-03 du 9 août 1993,

- un mesureur volumétrique DRESSER EUROPE SA modèle 2PM6 approuvé par la décision d'approbation de modèle n° 76.1.02.422.2.3 du 1er décembre 1976 (1), complétée par la décision n° 89.1.02.422.1.3 du 27 février 1989 (2) et transférée à la société LANTZERATH TECHNOLOGIE STATION SERVICE par la décision d'approbation de modèle n° 98.00.400.001.1 du 20 avril 1998 (3).

- un dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix DRESSER EUROPE SA modèle X 2003, approuvé par la décision d'approbation de modèle n° 98.00.510.006.1 du 18 mai 1998 (4).



Les caractéristiques métrologiques des ensembles de mesure routiers faisant l'objet de la présente décision sont les suivantes :

Modèle	EMR 40-80		EMR 40/80	EMR 40+40		EMR 130
	essence	gazole fuel domestique	gazole fuel domestique	essence	gazole fuel domestique	gazole fuel domestique
quantité mesurée minimale	51		51	51		101
débit minimal (l/h) débit maximal (l/h)	240 2 400	240 2 400 ou 4 800	240 2 400 ou 4 800	2 x 240 2 x 2 400		600 7 800
pression maximale pression minimale	2,5 bar 0,5 bar		2,5 bar 0,5 bar	2,5 bar 0,5 bar		5 bar 2,6 bar
viscosité (mPa.s)	< 1	> 1 et < 20	> 1 et < 20	< 1	> 1 et < 20	> 1 et < 20
température maximale température minimale	+ 50 °C - 10 °C		+ 50 °C - 10 °C	+ 50 °C - 10 °C		+ 50 °C - 10 °C
classe d'environnement	C		C	C		C

Les ensembles de mesure routiers DRESSER EUROPE SA modèles EMR 40/80 et EMR 130 permettent en option le choix d'une valeur prédéterminée de volume à délivrer ou de prix à payer. Ils peuvent de plus être équipés le cas échéant d'une borne satellite permettant, par appui sur un bouton poussoir situé à proximité de la face avant du dispositif modèle X2003, de poursuivre la livraison à l'aide d'un flexible déporté. Les indications présentes sur le dispositif indicateur déporté associé à la borne satellite ne sont pas garanties par l'Etat.

SCELLEMENTS

Le plan de scellement des instruments concernés par la présente décision est reproduit à l'intérieur de leur carrosserie. Le plan de scellement du mesureur modèle 2PM6, fixé par sa décision d'approbation initiale, est modifié conformément aux termes et schémas de la présente décision.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les plaques d'identification du dispositif calculateur-indicateur électronique modèle X2003, du mesureur modèle 2PM6 et du groupe-pompe séparateur de gaz modèle CPU sont constituées par une vignette autocollante dont le retrait entraîne la destruction.

La plaque d'identification des ensembles de mesure routiers faisant l'objet de la présente comporte le numéro d'approbation figurant dans son titre.

Le cas échéant, la borne satellite des ensembles de mesure routiers DRESSER EUROPE SA modèles EMR 40/80 et EMR 130 doit comporter en face avant, de manière visible, une vignette autocollante comportant la mention suivante :

«Indications non garanties par l'Etat. Se reporter aux indications principales de l'ensemble de mesure routier».

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive et les vérifications périodiques des ensembles de mesure routiers faisant l'objet de la présente décision comportent notamment les essais tels que définis par la décision n° 98.00.510.006.1 du 18 mai 1998 précitée relative au dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix DRESSER EUROPE SA modèle X 2003.

Dans le cas particulier des ensembles de mesure routiers DRESSER EUROPE SA modèles EMR 40/80 et EMR 130, il y a lieu de s'assurer, le cas échéant, lors de la vérification primitive de l'impossibilité de réaliser une transaction de manière simultanée sur la borne principale et la borne satellite.



Dans le cas particulier des ensembles de mesurage routiers DRESSER EUROPE SA modèles EMR 40/80 et EMR 130, il y a lieu de réaliser, le cas échéant, lors des vérifications primitives et périodiques un essai de prédétermination :

- sur un volume compatible respectivement avec les débits maximaux de 4 800 l/h et 7 800 l/h,
- au débit respectif de 4 800 l/h et 7 800 l/h.

L'écart constaté entre la valeur prédéterminée et la valeur indiquée en fin de livraison par le dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix DRESSER EUROPE SA modèle X 2003 ne doit pas dépasser respectivement 5 et 10 cl.

Dans le cas particulier des ensembles de mesurage routiers DRESSER EUROPE SA modèle EMR 130, il y a lieu de réaliser un essai d'exactitude :

- avec le débit maximal de 7 800 l/h,
- le cas échéant avec le débit maximal de 4 800 l/h.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction de l'in-

dustrie, de la recherche et de l'environnement de Lorraine sous la référence DA 16-0060 rev. 0 et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Notice descriptive.

Schémas n^{os} 6573-1 à 7.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA



NOTICE DESCRIPTIVE

Ensembles de mesurage routiers
DRESSER EUROPE SA
modèles EMR 40-80, EMR 40/80,
EMR 40+40 et EMR 130

**I - GROUPE POMPE-SEPARATEUR DE GAZ
DRESSER EUROPE SA MODELE CPU**

Le groupe pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA modèle CPU, approuvé par le certificat CEE d'approbation de modèle n° 1.32.2-5.151.DRE 93-03 du 9 août 1993, peut être équipé de manière différente selon la nature et le débit du liquide mesuré.

Pour un liquide dont la viscosité est inférieure ou égale (respectivement supérieure) à 1 mPa.s, le groupe pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA modèle CPU comprend un gicleur dont l'alésage a un diamètre de 3,3 (respectivement 4,1) mm. La présence d'un alésage de diamètre 4,1 mm est repérée par l'identification «DK» sur la plaque d'identification du groupe pompe-séparateur de gaz.

Si le débit maximal est de 2 400 (respectivement 4 800) l/h, le groupe pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA modèle CPU comprend une poulie d'entraînement de diamètre 168 (respectivement 133) mm. La valeur du débit maximal apparaît sur la plaque d'identification du groupe pompe-séparateur de gaz.

**II - DESCRIPTION DES ENSEMBLES DE MESURAGE
ROUTIERS :**

Les ensembles de mesurage routiers DRESSER EUROPE SA modèles EMR 40-80, EMR 40/80, EMR 40+40 et EMR 130 faisant l'objet de la présente décision sont destinés au mesurage de l'essence, de l'essence sans plomb, du supercarburant, du gazole et du fuel domestique.

Les modèles décrits ci-dessous peuvent être associés à un dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix DRESSER EUROPE SA modèle X 2003 dans une seule et même carrosserie.

2.1 Modèles EMR 40-80 et EMR 40/80

Les ensembles de mesurage routiers DRESSER EUROPE SA modèle EMR 40-80 sont destinés au mesurage de l'essence, de l'essence sans plomb, du supercarburant, du gazole et du fuel domestique. Les ensembles de mesurage routiers DRESSER EUROPE SA modèle EMR 40/80 sont destinés au mesurage du gazole et du fuel domestique.

Les ensembles de mesurage routiers DRESSER EUROPE SA modèles EMR 40-80 et EMR 40/80 sont constitués, dans une seule et même carrosserie :

- d'au moins un groupe pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA modèle CPU équipé selon le cas de l'un ou l'autre des gicleurs et de l'une ou l'autre des poulies définies ci-dessus, associé à un mesureur volumétrique DRESSER EUROPE SA modèle 2PM6 muni de son émetteur d'impulsions DRESSER EUROPE SA modèle DP3,
- d'un dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix DRESSER EUROPE SA modèle X 2003,
- d'au moins un flexible associé à son robinet d'extrémité,
- le cas échéant, d'un indicateur de gaz par robinet d'extrémité.

Dans le cas particulier des ensembles de mesurage routiers DRESSER EUROPE SA modèle EMR 40/80, les éléments décrits ci-dessus sont complétés par au moins :

- une vanne électromagnétique de changement de débit, positionnée avant chaque mesureur et permettant, par appui sur un bouton poussoir situé à proximité du robinet d'extrémité, de passer d'un débit maximal de 2 400 l/h à 4 800 l/h. Cette vanne électromagnétique de changement de débit est par défaut en position fermée, ce qui limite le débit à 2 400 l/h au démarrage de toute transaction. C'est l'appui sur le bouton poussoir précité qui permet le changement du débit maximal. L'arrêt de la transaction entraîne automatiquement le retour de l'électrovanne dans sa position de repos, c'est-à-dire fermée.
- une vanne électromagnétique de réduction et d'arrêt de débit, positionnée après chaque mesureur et permettant la prédétermination d'une quantité prépayée ou précommandée.

Le nombre maximal de groupe pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA modèle CPU associé chacun à son mesureur volumétrique DRESSER EUROPE SA modèle 2PM6 dépend de la version du dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix DRESSER EUROPE SA modèle X 2003 utilisée, telle que définie dans la notice descriptive de sa décision d'approbation n° 98.00.510.006.1 du 18 mai 1998.

La présence de l'indicateur de gaz est indépendante de considérations métrologiques, liées par exemple aux qualités métrologiques du groupe pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA modèle CPU. Seul, un besoin commercial justifie le cas échéant sa présence.

2.2 Modèle EMR 40+40

Les ensembles de mesurage routiers DRESSER EUROPE SA modèles EMR 40+40 sont destinés au mesurage de l'essence, de l'essence sans plomb, du supercarburant, du gazole et du fuel domestique. Ils sont constitués, dans une seule et même carrosserie :

- d'au moins un groupe pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA modèle CPU, équipé selon le cas de l'un ou l'autre des gicleurs et de la poulie de diamètre 133 mm définis ci-dessus, associé :
 - à deux mesureurs volumétriques DRESSER EUROPE SA modèle 2PM6 équipés chacun de leur émetteur d'impulsions DRESSER EUROPE SA modèle DP3,
 - à deux flexibles et robinets d'extrémité, chacun d'entre-eux étant associé à l'un des deux mesureurs précités,
 - à une vanne électromagnétique positionnée avant chaque mesureur, gérée par le dispositif X 2003 et permettant le choix de l'un ou des deux mesureurs,
 - le cas échéant, à un indicateur de gaz par robinet d'extrémité,
- d'un dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix DRESSER EUROPE SA modèle X 2003, dans sa version lui permettant la gestion de deux distributions simultanées, chacune étant affectée à une face d'indication parmi les deux.

Le nombre maximal de groupe pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA modèle CPU associé chacun à ses deux mesureurs volumétriques DRESSER EUROPE SA modèle 2PM6 dépend de la version du dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix DRESSER

EUROPE SA modèle X 2003 utilisée, telle que définie dans la notice descriptive de sa décision d'approbation n° 98.00.510.006.1 du 18 mai 1998.

La présence de l'indicateur de gaz est indépendante de considérations métrologiques, liées par exemple aux qualités métrologiques du groupe pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA modèle CPU. Seul, un besoin commercial justifie le cas échéant sa présence.

2.3 Modèle EMR 130

Les ensembles de mesurage routiers DRESSER EUROPE SA modèle EMR 130 sont destinés au mesurage du gazole et du fuel domestique. Ils sont constitués, dans une seule et même carrosserie par les modules hydraulique et électrique suivants :

- d'au moins deux groupes pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA modèle CPU équipés pour le mesurage du gazole et du fuel domestique pour un débit maximal de 4 800 l/h, associés :
 - à deux mesureurs volumétriques DRESSER EUROPE SA modèle 2PM6 associés mécaniquement,
 - à un émetteur d'impulsions DRESSER EUROPE SA modèle DP3,
 - à un flexible et un robinet d'extrémité par lesquels passe le débit total mesuré par chacun des deux mesureurs,
 - le cas échéant, à un indicateur de gaz par robinet d'extrémité.
- d'un dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix DRESSER EUROPE SA modèle X 2003.

Le débit maximal est dans cette configuration 7 800 l/h.

Le module hydrau-électrique précédent peut être équipé en option :

- d'un second point de distribution, permettant de réaliser une transaction à un débit maximal de 2 400 l/h. Dans ce cas, il est complété par :
 - un second flexible et un second robinet d'extrémité par lesquels passe le débit total mesuré par chacun des deux mesureurs,
 - deux vannes électromagnétiques, chacune associée à l'un des deux robinets d'extrémité,
- une vanne électromagnétique de réduction et d'arrêt de débit, positionnée le cas échéant avant le ou les robinets d'extrémité et permettant la prédétermination d'une quantité prépayée ou précommandée.

La valeur du débit maximal est déterminée par le robinet d'extrémité qui est décroché le premier. Lors du décroché de l'un des deux robinets d'extrémité, la vanne électromagnétique qui lui est associée se place en position ouverte et l'autre demeure en position fermée.

Le nombre maximal de modules hydrauliques présents dans une seule et même carrosserie dépend de la version du dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix DRESSER EUROPE SA modèle X 2003 utilisée, telle que définie dans la notice descriptive de sa décision d'approbation n° 98.00.510.006.1 du 18 mai 1998.

III - SCELLEMENTS :

Les scellements des différents éléments constitutifs des ensembles de mesure routiers DRESSER EUROPE SA modèles EMR 40-80, EMR 40/80, EMR 40+40 et EMR 130 sont les suivants :

3.1 Dispositif calculateur-indicateur électronique modèle X 2003

- Em1 : protège le couvercle métallique du calculateur
- Em2 : protège la fixation du calculateur sur son support
- Em3 : protège le boîtier de l'afficheur.

3.2 Mesureur(s) volumétrique(s) modèle 2PM6

- Em1 : protège la vis d'ajustage du mesureur
- Em2 : protège la fixation de l'émetteur et de son engrenage
- Em3 : protège le cas échéant la vis d'ajustage du mesureur n° 2 (modèle EMR 130).

3.3 Groupe(s) pompe-séparateur de gaz modèle CPU

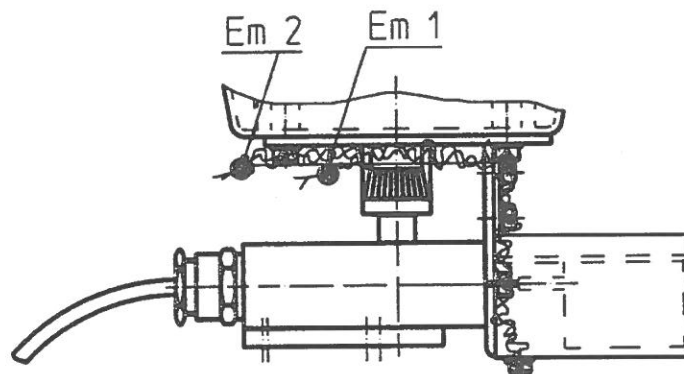
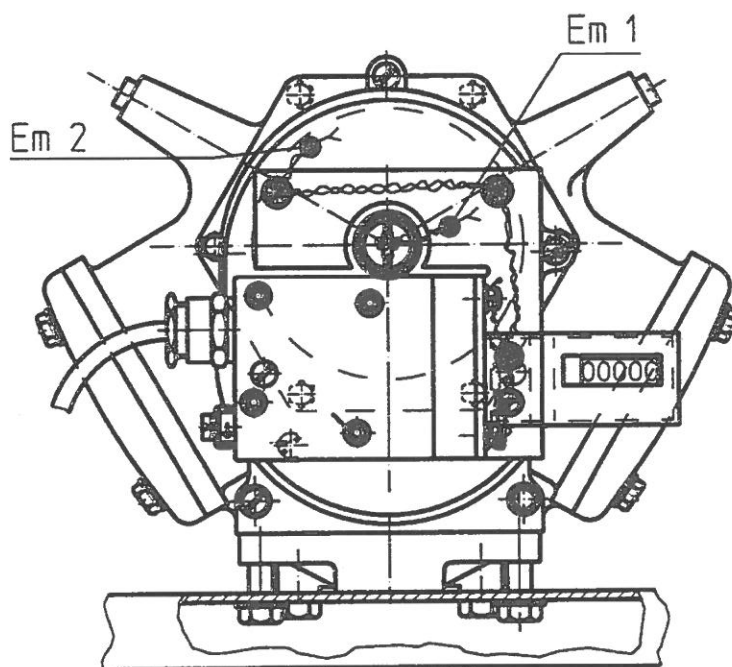
- Em1 : protège le gicleur du séparateur de gaz
- Em2 : protège le cas échéant le gicleur du séparateur de gaz n° 2 (modèle EMR 130).

■ N° 6573-1

ENSEMBLES DE MESURAGE ROUTIERS DRESSER EUROPE SA, EMR 40-80, EMR 40/80, EMR 40+40 ET EMR 130

Mesureur DRESSER EUROPE SA, 2PM6

Wynne	37574 Enbeck Germany
Modèle:	Tel: 06331734-0
Numéro de série:	2 PM 6
Année:	
Décision:	98.00.400.001.1 du 20 avril 1998
Volcycl.	0,5 Litre
Débit min.:	2,5 L / min.
Débit max.:	80 L / min.
Press. max.:	3,5 bar



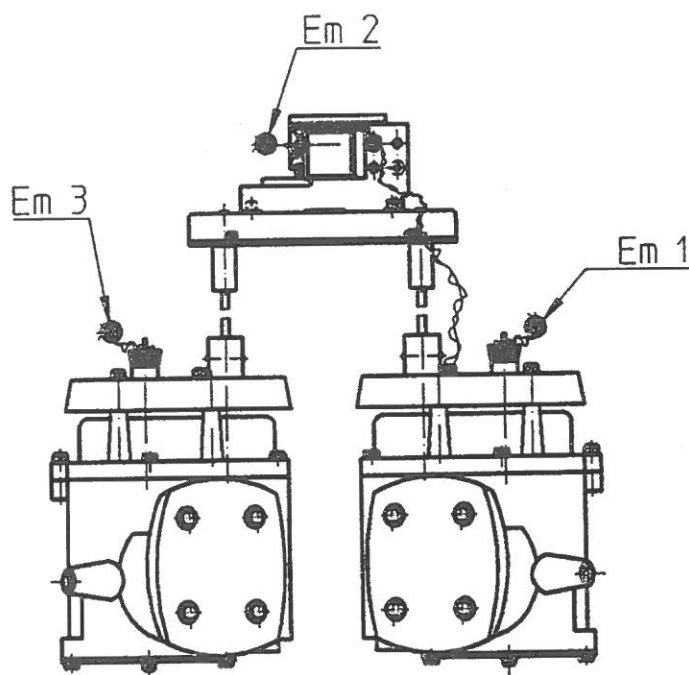
- Em1: Protège la vis d'ajustage du mesureur
- Em2: Protège la fixation de l'émetteur et de son engrenage

■ N° 6573-2

ENSEMBLES DE MESURAGE ROUTIERS DRESSER EUROPE SA, EMR 40-80, EMR 40/80, EMR 40+40 ET EMR 130

Mesureur DRESSER EUROPE SA, 2PM6

Weryze	37674 Einbeck Germany
Modèle:	Tel.: 05661/794-0
Numéro de série:	2 PM 6
Année:	
Décision:	98.00.400.001.1 du 20 avril 1998
Vol. cycl.	0,5 Litre
Débit min.:	2,5 L / min.
Débit max.:	80 L / min.
Press. max.:	3,5 bar



Em 1: Protège la vis d'ajustage du mesureur 1


Em 2: Protège la fixation de l'émetteur et de son engrenage

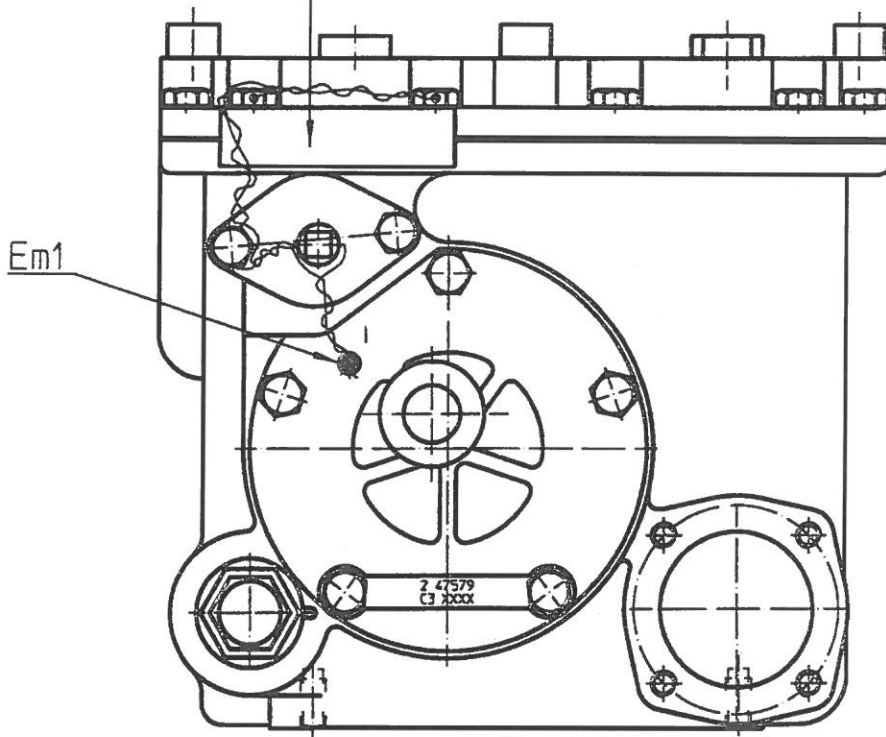
Em 3: Protège la vis d'ajustage du mesureur 2

■ N° 6573-3

ENSEMBLES DE MESURAGE ROUTIERS DRESSER EUROPE SA, EMR 40-80, EMR 40/80, EMR 40+40 ET EMR 130

Groupe pompe-séparateur de gaz DRESSER EUROPE SA, CPU

Wayna 	37574 Enbeck Germany Tel.: 05681/794-0
Modèle:	CPU
Numéro de série:	
Année:	
Décision:	1.32.2-5.151-DER 93.03
Débit max.:	80 L / min.
Press. min.:	0,5 bar
Press. max.:	2,5 bar

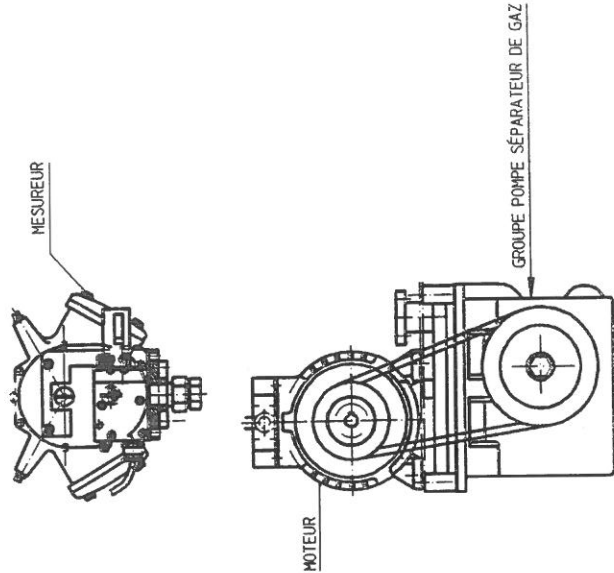


Em1: Protège le gicleur du séparateur de gaz

■ N° 6573-4

ENSEMBLES DE MESURAGE ROUTIERS DRESSER EUROPE SA, EMR 40-80, EMR 40/80, EMR 40+40 ET EMR 130

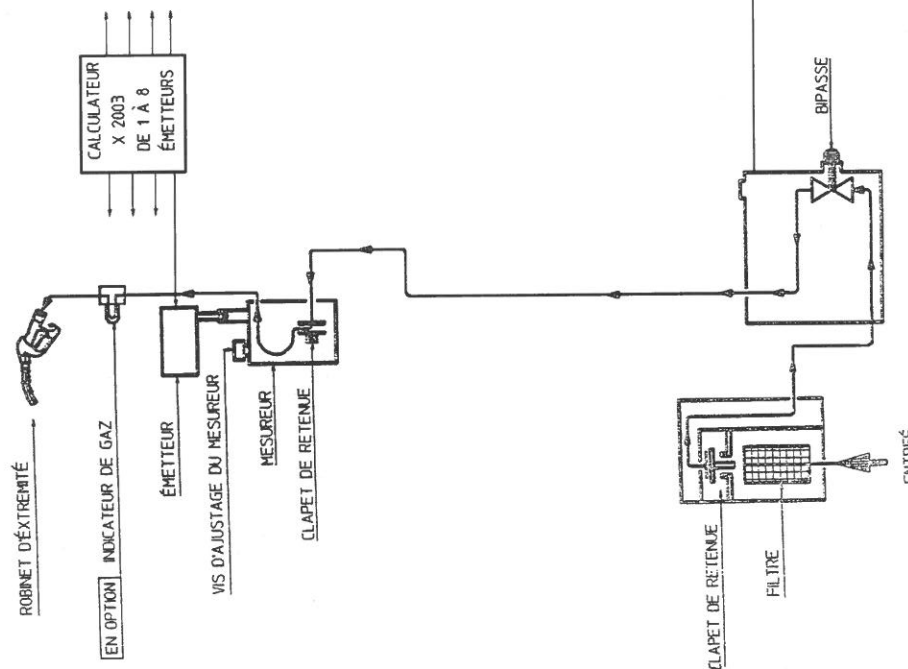
EMR 40-80



GROUPE POMPE SÉPARATEUR DE GAZ DRESSER WAYNE MODÈLE CPU

4 VARIANTES:

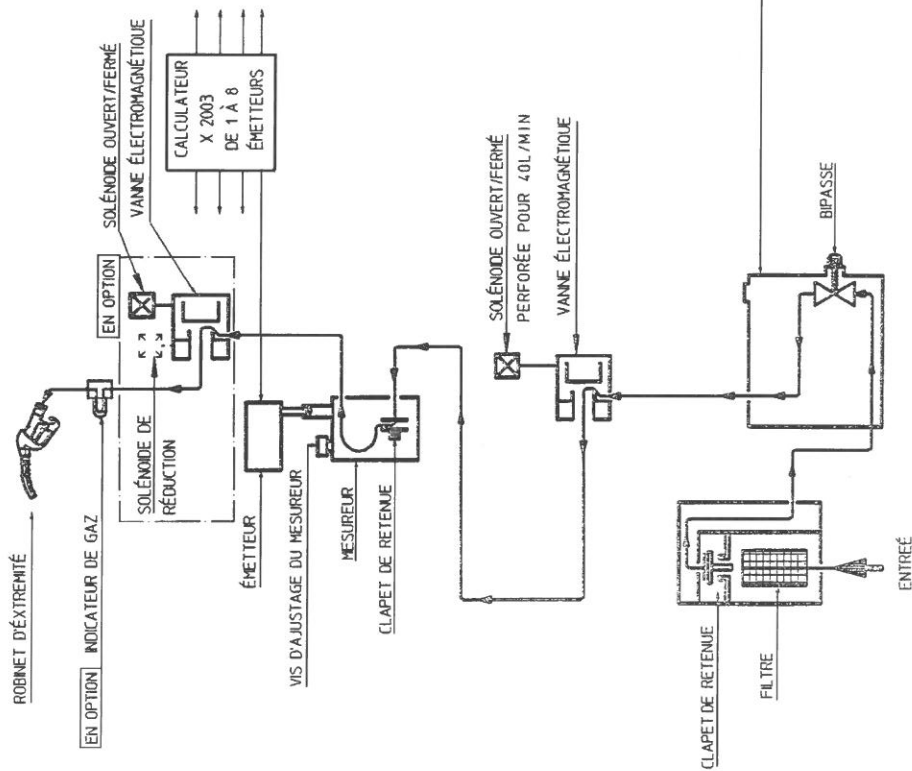
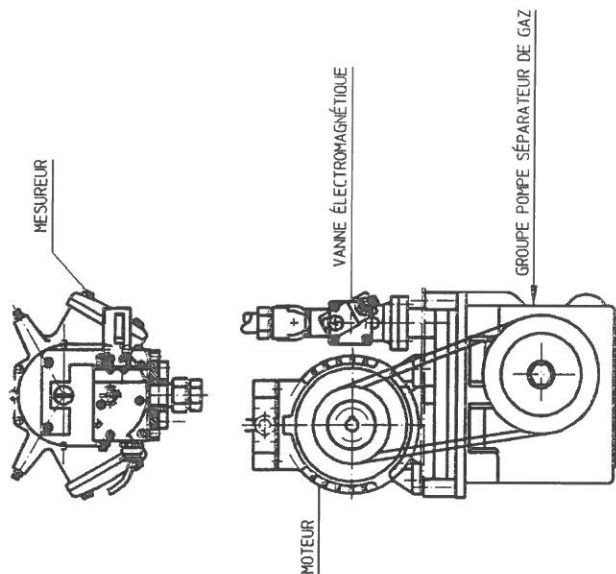
1. ESSENCE	(GICLEUR SÉPARATEUR DE GAZ ALÉSAGE Ø 3,3 mm)	DÉNOMINATION	NÉANT
2. GAZOLE	(GICLEUR SÉPARATEUR DE GAZ ALÉSAGE Ø 4,1 mm)	DÉNOMINATION	DK
3. 2400 l/h	(GRANDE POULE Ø 168 mm)	DÉNOMINATION	0max 400l/h
4. 4800 l/h	(PETITE POULE Ø 133 mm)	DÉNOMINATION	0max 800l/h



■ N° 6573-5

ENSEMBLES DE MESURAGE ROUTIERS DRESSER EUROPE SA, EMR 40-80, EMR 40/80, EMR 40+40 ET EMR 130

EMR 40/80

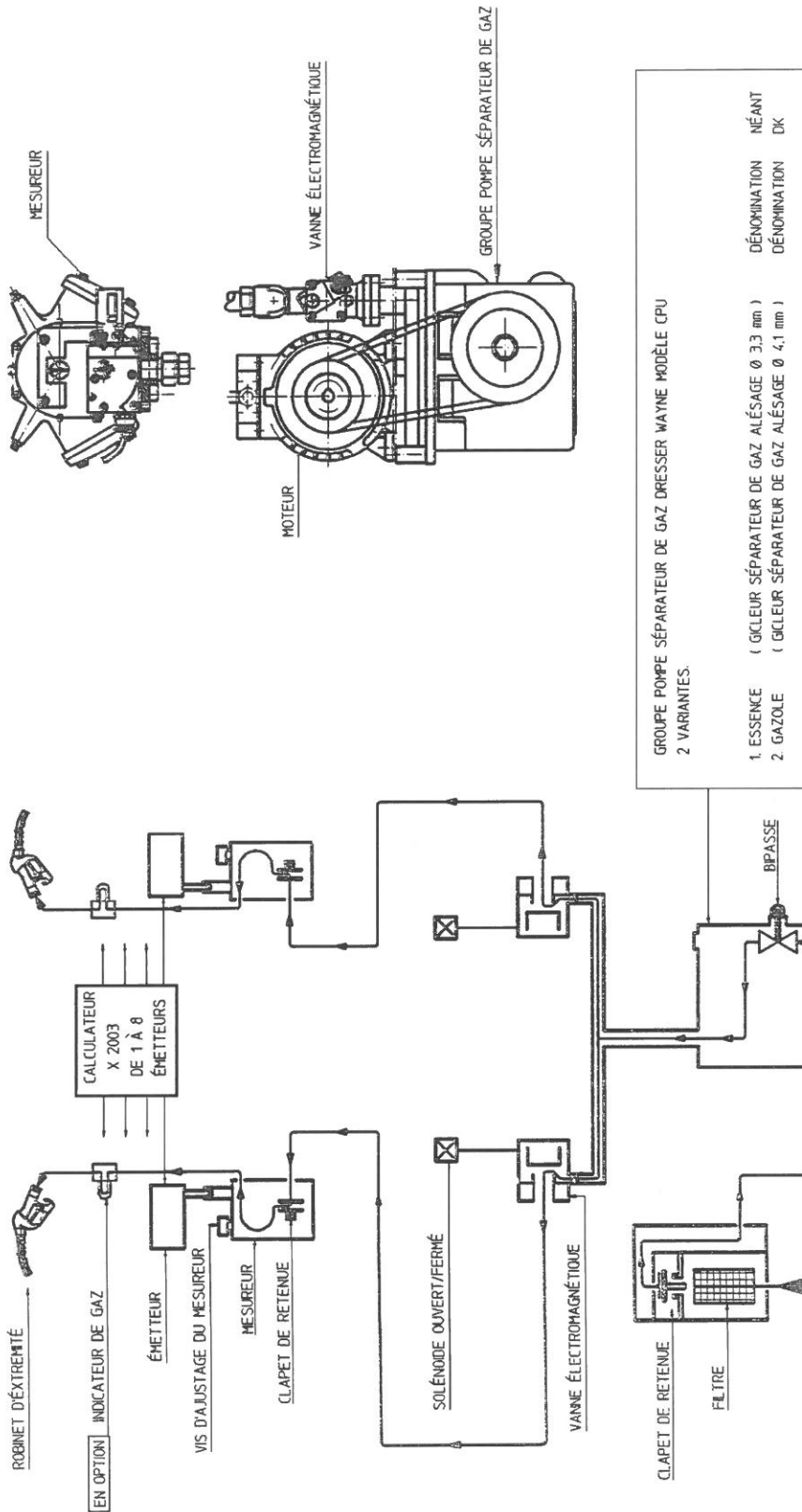


GROUPE POMPE SÉPARATEUR DE GAZ DRESSER WAYNE MODÈLE CPU	
GAZOLE (GICLÉUR SÉPARATEUR DE GAZ ALÉSAGE Ø 4,1 mm)	DÉNOMINATION DK
4800 l/h (PETITE POULIE Ø 133 mm)	DÉNOMINATION Qmax 80l/min

■ N° 6573-6

ENSEMBLES DE MESURAGE ROUTIERS DRESSER EUROPE SA, EMR 40-80, EMR 40/80, EMR 40+40 ET EMR 130

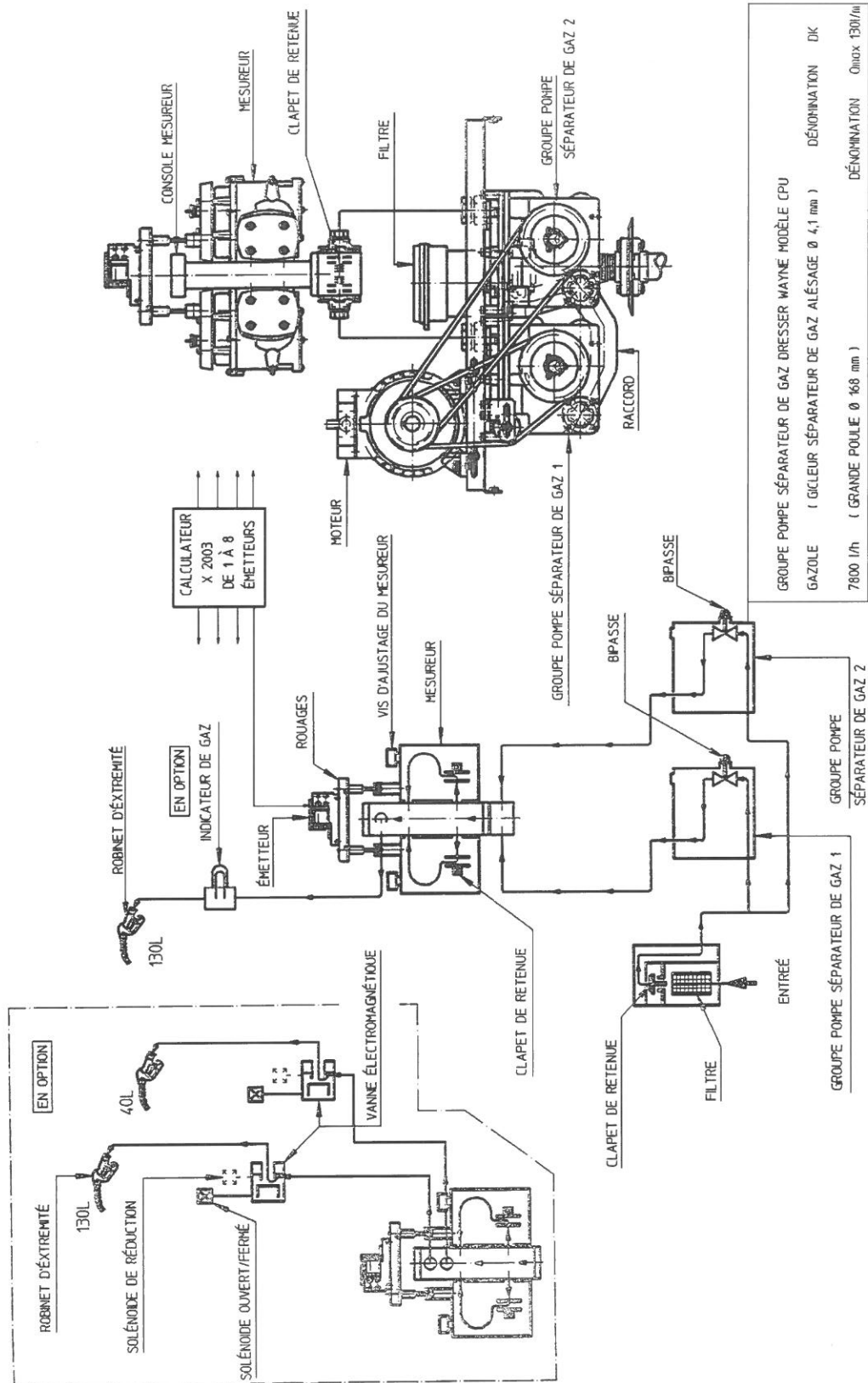
EMR 40+40



■ N° 6573-7

ENSEMBLES DE MESURAGE ROUTIERS DRESSER EUROPE SA, EMR 40-80, EMR 40/80, EMR 40+40 ET EMR 130

EMR 130



GROUPE POMPE SÉPARATEUR DE GAZ DRESSER WAYNE MODÈLE CPU		DÉNOMINATION	DK
(CIGLEUR SÉPARATEUR DE GAZ ALÉSAGE Ø 4,1 mm)		DÉNOMINATION	DK
7800 l/h (GRANDE POULE Ø 168 mm)		DÉNOMINATION	Onax 130/l/h